



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

28/06/2016

28/06/2016

ID : 033-200027068-20160628-2016\_06\_074-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-074 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

### COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014, de la délibération n°14.11.181 du 28 novembre 2014 et de la délibération n°15.04.040 du 13 avril 2015 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

#### **BUREAU du 25 avril 2016**

##### **ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2016-04-019** : Aires d'accueil de Libourne et Coutras – Terrains familiaux de Coutras : Règlement de fonctionnement

A l'unanimité, le Bureau communautaire adopte les documents régissant le fonctionnement pour les aires d'accueil de Libourne et de Coutras et pour les terrains familiaux de Coutras :

- Règlement intérieur pour les aires d'accueil de Libourne et Coutras,
- Règlement intérieur pour les terrains familiaux de Coutras,

##### **RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

**B-2016-04-020** : Mise à disposition d'agents entre La Cali et la société Vago

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser les agents des aires communautaires à poursuivre leurs missions dans le cadre de la gestion de ces équipements en délégation de service public, au travers de leur mise à disposition individuelle.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les arrêtés et les conventions de mise à disposition afférents.

#### **BUREAU du 9 mai 2016**

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**B-2016-05-021** : Convention de partenariat « Centre -ville de demain » entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et la Communauté d'agglomération du Libournais

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Caisse des Dépôts et la Ville de Libourne, une convention-cadre de partenariat et de préfiguration du dispositif « Centre -ville de Demain » sur la période 2016-2019 pour développer le projet urbain « Libourne 2025 » et les opérations qui y sont liées intéressant La Cali.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160628-2016\_06\_074-DE

**B-2016-05-022** : Partenariat entre le Bureau Information Jeunesse et le lycée polyvalent Jean Monnet à Libourne

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente avec le représentant du lycée Jean Monnet à Libourne.

BUREAU du 23 mai 2016

## ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2016-05-023** : Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Libourne – année 2016 : demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver le plan de financement estimatif de l'opération,
- solliciter auprès des services de l'État une subvention FSIL pour la réhabilitation de cet équipement d'accueil à hauteur de 297 133 €,
- percevoir la subvention accordée et versée par les services de l'État,
- signer tous les documents afférents à cette opération avec l'État.

## BUREAU du 13 juin 2016

Rapporteur : Isabelle HARDY et Sabine AGGOUN

**B-2016-06-024** : Demande de financement CAF au titre du fonds d'accompagnement « publics et territoire »

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les demandes d'aide financière relevant du fonds d'accompagnement « Publics et Territoires » de la CAF.

## DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire (voir tableau ci-joint).

Envoyé en préfecture le 28/06/2016 à 10h02  
**2016-06-074-4/4**

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le

**SLOW**  
74-DE

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces **actes juridiques et décisions**, étant étendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Liboume

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

28/06/2016  
28/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_075-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-075 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU SEMOCTOM**

2016-06-075 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Archivé le  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_075-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères, et l'adhésion, pour l'exercice de cette compétence, de la communauté d'agglomération du Libournais au SEMOCTOM,

Vu l'article 7 des statuts stipulant que : « le comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants élus par les EPCI adhérents de la manière suivante : un délégué titulaire issu de chaque commune représentée dans l'EPCI et desservie par le SEMOCTOM ».

Considérant que les communes de Génissac et de Moulon sont desservies par le SEMOCTOM.

Vu la délibération n° 14.04.052 du 30 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Libournais désignant les délégués titulaires et suppléants des communes de Génissac et Moulon à savoir :

Communes	Titulaires	Suppléants
Génissac	Monsieur Mickaël BOULET	Monsieur Pascal DUCHENE
Moulon	Monsieur Jean-Paul ROUSSE	Monsieur Franck Le ROY

Vu la délibération du 2 mars 2016 de la commune de Génissac portant sur le remplacement de Monsieur Pascal DUCHENE, démissionnaire du conseil municipal et délégué au Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères.

Considérant que Monsieur Gérard HENRY a été désigné délégué suppléant.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la désignation de Monsieur Gérard HENRY, délégué suppléant en remplacement de Monsieur Pascal DUCHENE.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Phillppe BUISSON

Pour expédition conforme  
Phillppe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_076-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-076 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

### ADHÉSION DE LA CALI À L'ASSOCIATION DES VICTIMES DE L'ACCIDENT DE PUISSEGUIN

2016-06-076 -- 2/2  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_076-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON,

Le 23 octobre 2015 à Puisseguin, un dramatique accident de la circulation opposant un poids lourd et un autocar a coûté la vie à 41 personnes originaires des territoires du Libournais.

Le 9 décembre 2015, les proches de victimes ont créé « Le Collectif des victimes de Puisseguin » afin d'apporter un soutien aux familles parfois éloignées de lieu de l'accident. L'association compte aujourd'hui 170 membres.

De nombreuses victimes de l'accident étaient des habitants de différentes communes de La Cali. C'est pourquoi, par devoir de mémoire, cette dernière souhaite adhérer à l'association « Le Collectif des victimes de Puisseguin » sise 19 Malydure 33570 Lussac. Le montant de la cotisation s'élève à 10 €.

La Cali souhaite également verser une subvention qui pourra participer aux actions de l'association tout particulièrement dans le cadre de l'érection de stèles à Puisseguin et à Petit Palais Cornemps en mémoire des victimes de l'accident.

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- adhérer à l'association des victimes de l'accident de Puisseguin en versant la somme de 10 €,
- verser une subvention de 500 € pour participer aux actions de l'association

compte 6574 service gestionnaire DGN0  
service destinataire DGN0 fonction 020

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



*(Handwritten signature)*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_077-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-077 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

# CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA COMMUNE DE COUTRAS ET LA CALI - ANNÉE 2016

2016-06-077 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_077-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la Commune de Coutras peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique d'optimisation et de mutualisation de leurs moyens.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de présenter la convention dite « d'organisation et de remboursement » en indiquant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la Commune de Coutras, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains  
Services techniques municipaux  
Service voirie

- Moyens matériels  
Véhicules

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

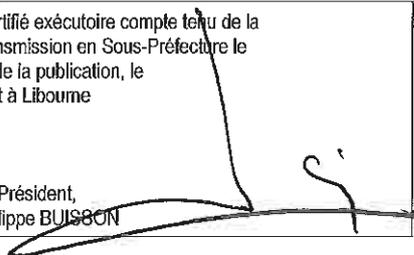
Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Commune de Coutras,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Commune de Coutras et notre établissement public.

Imputations budgétaires :  
chapitre 011 – compte 62878

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-078 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**RECONVERSION DU SITE DES CASERNES À LIBOURNE : AUTORISATION DE DÉPÔT DE**  
**DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

2016-06-078 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_078-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, président,

Le 28 mai 2016 la société Financière Vauban présentait son projet de réhabilitation des anciennes casernes Lamarque et Proteau à Libourne.

Le projet consiste à réaliser un complexe hôtelier, un pôle événementiel (espaces de restauration et salles de séminaires), et un pôle tertiaire et commercial (espaces liés à la gastronomie et au vin, lieu de formation).

Cette réalisation nécessite des mises aux normes, des aménagements, des rénovations, des démolitions.

Afin de permettre la réalisation du projet global de reconversion du site, l'investisseur souhaite pouvoir déposer les dossiers administratifs de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire,...) avant la signature des actes de cession. Pour ce faire, les propriétaires - la Ville de Libourne et La Cali - doivent autoriser l'investisseur à déposer ces dossiers administratifs de demandes d'autorisation concernant leurs biens respectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire autorise la société Financière Vauban, ou toute personne morale se substituant à elle, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou de construction d'aménagement sur la caserne Lamarque cadastrée CL NN 477.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_079-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-079 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, Jean Louis D'ANGLADE, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

### AVIS DU CONSEIL SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ISSUE DE LA FUSION-EXTENSION

2016-06-079 -- 2/3  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Document diffusé en préfecture le 28/06/2016  
Réf : 033-200027068-20160620-2016\_06\_079-DE

Sur proposition de M Philippe BUISSON, Président,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, notamment son article 3;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion – extension de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud Libournais étendue aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton, membres de la communauté de communes du Brannais,

La communauté d'agglomération issue de cette procédure de fusion-extension comportera 46 communes et près de 90 000 habitants. En application de la loi NOTRe, cet EPCI devra exercer les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires des deux EPCI qui fusionnent. Les communes de l'ancienne CDC du Brannais adhéreront aux statuts de la nouvelle agglomération et transféreront les compétences prévues dans les statuts de l'EPCI d'accueil.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) le 13 avril 2016,

Dès lors, La Cali dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion-extension, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le Préfet ne pourra prononcer la fusion-extension proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis simple de la commission départemental de coopération intercommunale (CDCI) de la Gironde.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion-extension des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir donner un avis sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion-extension de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud Libournais étendue aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton, membres de la communauté de communes du Brannais, tel qu'arrêté par le préfet de la Gironde le 12 avril 2016.

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité**, par **51 voix pour** et **1 voix contre** (*Gonzague MALHERBE*)

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_079-DE

Le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion-extension de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud Libournais étendue aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton, membres de la communauté de communes du Brannais, tel qu'arrêté par le préfet de la Gironde le 12 avril 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Handwritten signature in black ink.

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_079-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_080-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-080 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Isabelle HARDY, David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**ADHESION DE LA CALI A L'EPFL : POSITION DE PRINCIPE**

-----  
Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

2016-06-080 - 2/4  
Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_080-DE

Dans le cadre de la fusion des ex-régions de l'Aquitaine, du Poitou-Charentes et du Limousin, la modification du périmètre de compétence du seul EPF d'État de la nouvelle région, l'établissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF), est envisagée par Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable. Le Préfet de Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes doit lui faire des propositions dans les prochaines semaines.

La Communauté d'Agglomération du Libournais est confrontée à des enjeux importants qui pourraient bénéficier d'une intervention foncière (ingénierie, analyse technique et juridique, portage, dépollution, restructuration, appui à la cession à opérateurs) si le décret de création de l'EPF intègre la Communauté d'Agglomération du Libournais dans son périmètre de compétence.

Ainsi, en matière d'habitat, l'offre nouvelle de logements a été sur la période 2005-2011 de 2474 logements au total avec une diminution moyenne de l'ordre de 5,8% par an. L'offre doit permettre de loger les ménages dans des opérations dans le tissu urbain en limitant la consommation d'espaces agricoles et à des prix permettant l'accès des ménages, le prix moyen du terrain à bâtir dans l'agglomération étant de 24 €/m<sup>2</sup>. Le prix des fonciers a subi une forte évolution ces dernières années, à hauteur de 4,73% sur la période 2002-2012. La politique départementale active en matière d'habitat dans le cadre du PDH et de délégation des aides à la pierre sont des atouts pour le territoire qui peuvent être renforcés encore par une politique foncière forte.

En matière de développement économique, il est nécessaire de limiter les extensions urbaines en intervenant sur les zones déjà existantes souvent densifiables ou à restructurer, sans pénaliser la production neuve de foncier en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises au niveau local. Un appui en faveur du maintien et du développement commercial dans les centres anciens, tant urbains que ruraux, est également essentiel.

En matière d'attractivité des centres-bourgs, la Communauté d'Agglomération du Libournais possède un tissu de communes pôles structurants dont le tissu de centres-bourgs est confronté souvent à une vacance importante tant des logements que des commerces. Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Libournais, la vacance se monte à 13% en augmentation de 5,1% en moyenne annuelle entre 2007 et 2013. Plusieurs PIG sont engagés par les collectivités (2 PIG dont 1 départemental), ainsi que des opérations ciblées pour le commerce. Le volet foncier de ces projets se heurte souvent à l'absence de leviers juridiques et financiers freinant l'efficacité structurelle d'un renouvellement et d'une requalification urbaine durable.

Si la demande de la Communauté d'Agglomération du Libournais en faveur d'un élargissement du périmètre de compétence de l'EPF à son territoire était retenue par Madame la Ministre, le Conseil d'agglomération serait officiellement consulté sur le projet de décret portant modification du décret fondateur de l'EPF n°2008-645 du 30 juin 2008, modifié par le décret n°2014-1730 du 29 décembre 2014, en application du L.321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

L'Établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes est un EPF d'État au service des collectivités territoriales, qui appui ces dernières à mettre en place des stratégies et des interventions foncières afin de mobiliser du foncier en faveur des projets locaux des maires, de favoriser le développement durable et de lutter contre l'étalement urbain. Il dispose de la personnalité morale, est autonome financièrement, y compris avec une garantie propre de ses emprunts.

L'EPF est doté d'un conseil d'administration composé :

- très majoritairement d'élus représentant les différentes collectivités territoriales de la région (27 représentant les départements, région, agglomérations et communautés de communes.
- de 4 représentants des services de l'État,
- de représentants consultatifs des chambres consulaires régionales et du CESER.

Cette instance de gouvernance partagée entre les collectivités et l'État est un lieu de débat stratégique, d'orientation de l'action de l'EDF et de renforcement de ses outils au service des maires.

Les axes d'intervention prioritaires de l'EPF sont décrits dans son Programme pluriannuel d'intervention 2014-2018, validé par le Conseil d'administration et renforcé à la demande des élus et de l'Etat. Elaboré en groupe de travail des élus du Conseil d'administration et avec des partenaires, ce document stratégique identifie les problématiques et politiques locales, décline les politiques nationales pour qu'elles bénéficient rapidement aux élus locaux et intègre les dispositions des documents stratégiques de planification et de programmation locaux afin répondre aux problématiques et enjeux des communes, des EPCI, des départements et de la région.

Son activité porte sur des projets de réhabilitation de centres-bourgs très opérationnels complémentaires d'autres investissements publics, de développement de l'offre de logements en zone littorale ou tendue, d'appui au développement économique et au maintien de l'emploi, de recyclage de friches et d'aide au renouvellement urbain dans tout type de communes (villages comme grandes villes et agglomérations). L'EPF négocie, porte, permet la sortie des projets et la maîtrise des coûts du foncier pour du logement social ou abordable. Il agit avec la commune ou l'EPCI dans le respect de l'orientation et des validations stratégiques de la collectivité (maires et présidents), dans le cadre défini par la convention opérationnelle signée avec elle. L'impulsion, le choix du projet, celui des opérateurs sociaux et privés, la concertation avec les riverains sont du ressort de la collectivité qui peut solliciter l'appui de l'EPF. Sur les emprises ciblées conjointement, la négociation, la démolition, le désamiantage, la dépollution, la réalisation d'études d'opportunité, si nécessaire, sont traités par l'EPF. Celui-ci peut également, avant l'intervention, conduire des études de gisement foncier permettant à la collectivité d'engager une stratégie foncière avec son aide.

L'EPF propose ainsi un accompagnement aux collectivités qui va au-delà du strict portage foncier et du financement de l'acquisition de fonciers. L'EPF n'est ni financeur ni prêteur, ni aménageur ni promoteur. C'est un outil très opérationnel pour la mise en place de politiques foncières et la réalisation des projets, pour préparer les fonciers.

L'EPF ne fait pas appel aux contributions financières des collectivités, ne bénéficie d'aucune subvention et ne se rémunère pas sur ses interventions. Les coûts de fonctionnement de l'EPF, les charges financières du portage, certaines études, et l'appui des chefs de projets de l'EPF restent hors du bilan de l'opération, ils sont assumés par le produit de la taxe spéciale d'équipement (TSE), additionnelle et indépendants des impôts locaux, prélevée sur le territoire de compétence de l'EPF.

Les taux additionnels sont les suivants sur le territoire actuel de l'EPF pour un montant total de 9M€ en 2016 sur l'ensemble des quatre départements actuels (Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres et Vienne), voté par les élus représentants les collectivités locales, en baisse de 35% depuis 2012 :

	Taux	Montant (M€)
Taxe habitation	0,109%	2,35
Taxe foncière PB	0,165%	2,94
Taxe foncière PNB	0,371%	0,02
CFE	0,655%	3,69

En première approche, le produit TSE qui pourrait être prélevé sur l'ensemble de Communauté d'Agglomération du Libournais est estimé à environ 300 000 euros annuellement (sans tenir compte des exonérations diverses d'impôts), permettant ainsi au territoire de pouvoir bénéficier de moyens financiers bien supérieurs au service des projets des maires et des EPCI. Un programme d'actions et d'orientation sur la Communauté d'Agglomération du Libournais pourra être signé avec l'EPF pour assurer une mobilisation élevée de l'Établissement sur le territoire de l'agglomération.

